

CJCE, 6 mars 1980, De Cavel II, Aff. 120/79 [Conv. Bruxelles]

Aff. 120/79, Concl. J.-P. Warner

Dispositif (et motif 12) : "La Convention du 27 septembre 1968 (...) est applicable, d'une part, à l'exécution d'une mesure provisoire ordonnée par un juge français dans une procédure de divorce par laquelle l'une des parties à l'instance obtient une pension alimentaire mensuelle et, d'autre part, à une prestation compensatoire provisoire payable mensuellement, qu'un jugement de divorce français accorde à une partie au titre des articles 270 et suivants du Code civil français".

Décisions parallèles et/ou à un autre stade de la procédure:

CJCE, 27 mars 1979, De Cavel I, Aff. 1

Mots-Clefs: Convention de Bruxelles
Mesure provisoire ou conservatoire
Obligation alimentaire

Doctrine française:

JDI 1980. 442, obs. A. Huet

Rev. crit. DIP 1980. 621, note G. Droz

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/113>